

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDCJ(2021)9 Final

Strasbourg, le 17 mai 2021

**COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE  
(CDCJ)**

**Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025**

Version intégrant les révisions convenues lors de la discussion  
du Bureau du CDCJ à sa 110<sup>e</sup> réunion (20-21 avril 2021)  
telles que décidées par le CDCJ à sa 96<sup>e</sup> réunion plénière (17 mai 2021)

Document établi par le secrétariat  
Direction générale Droits de l'homme et État de droit – DGI

## Introduction

1. Le Comité des Ministres a chargé le Comité directeur de coopération juridique (ci-après le CDCJ) de superviser les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit public et privé et de conseiller le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de ses domaines de compétence, en tenant compte des perspectives transversales pertinentes.
2. Le présent document fournit des informations sur l'état de la mise en œuvre des missions principales et des tâches spécifiques du Comité européen de coopération juridique pour le biennium 2020-2021. Il vise également à présenter des propositions pour les domaines prioritaires, les missions et tâches et les livrables du CDCJ pour le nouveau cadre programmatique 2022-2025, pour discussion au Bureau, puis à la plénière du CDCJ.
3. Le **tableau 1** présente l'état de la mise en œuvre des activités du CDCJ, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au mois de décembre 2021, à la lumière des « missions principales » et « tâches spécifiques » du CDCJ prévues par son mandat. Il reflète les priorités définies par le Comité des Ministres lors de l'adoption du mandat du CDCJ pour le biennium 2020-2021 et indique les progrès réalisés au 17 mai 2021 dans la mise en œuvre des activités prévues au cours du biennium.
4. Il peut également tenir lieu d'outil de suivi pour l'évaluation annuel que le CDCJ est tenu d'entreprendre, bilan que le Secrétariat mettra à jour pour intégrer tout nouvel élément de travail et de livrable pour soutenir la mise en œuvre de ses missions principales et tâches spécifiques, en tenant compte de toute instruction supplémentaire émanant du Comité et demande du Comité des Ministres.
5. Le CDCJ est invité à prendre note des informations énoncées ci-après et à les utiliser comme base de discussion sur les progrès accomplis, les défis à relever et l'identification d'éventuelles nouvelles priorités de travail du CDCJ, en examinant les questions suivantes :
  - a) Quels sont les problèmes que le CDCJ a l'intention de traiter ? Quel est le contexte actuel ?
  - b) Comment le CDCJ compte-t-il les traiter ?
  - c) Quelles seront les principales priorités et, le cas échéant, faut-il opérer un changement d'orientation ?
  - d) Quels sont les principaux livrables ?
  - e) Quelles sont les structures nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail ?
  - f) Des changements sont-ils prévus dans les méthodes de travail, les activités ou les priorités à mettre en avant à la suite des enseignements tirés des années précédentes ou des conclusions de l'évaluation ?
6. Le **tableau 2** a été établi pour comporter la liste des domaines d'activité que le Bureau du CDCJ propose de traiter en priorité pour la discussion dans du CDCJ, en indiquant les tâches spécifiques, les moyens et les livrables spécifiques dans ce contexte, ainsi que leurs conséquences pour les ressources budgétaires, afin d'éclairer les futures discussions et le choix des activités prioritaires et des méthodes de travail.
7. **L'annexe** présente, sous la forme d'un plan de travail, les activités, tâches et livrables qui pourraient être préparés dans le cadre du nouveau mandat pour la période 2022-2025.

**Tableau 1 – ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU CDCJ  
CONFORMÉMENT À SON MANDAT 2020-2021 (au 17 mai 2021)**

Tâches spécifiques	État de mise en œuvre au mois d'avril 2021	Propositions de suites à donner à partir de 2022
<b>Activités achevées</b>		
(i) Élaborer des lignes directrices pour s'assurer de la conformité des mécanismes de règlement en ligne des litiges avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme.	Le Groupe de rédaction du CDCJ a tenu quatre réunions. Le projet de lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives et l'exposé des motifs ont été finalisés et approuvés par le CDCJ en novembre 2020 pour communication au Comité des Ministres pour adoption. Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres doit examiner le projet de texte le 15 juin 2021, pour une éventuelle adoption le 16 juin 2021.	Promotion de cet instrument juridique et sensibilisation à celui-ci dans les pays  Invitation aux États membres à traduire les lignes directrices, le cas échéant  Activité : coopération (à savoir, atelier, webinaire, expertise spécifique par pays)
(iv) Poursuivre la préparation d'une étude de faisabilité visant à protéger la profession d'avocat et, sous réserve de l'étude de faisabilité en cours et des décisions du CDCJ et du CM, rédiger un instrument.	L'étude de faisabilité a été approuvée par le CDCJ en novembre 2020, assortie de propositions pour les prochaines étapes pour considération par le CM, notamment la création d'un comité d'experts subordonné. Le CM a pris note de l'étude de faisabilité. La publication officielle est prévue le 19 avril sous la forme d'une publication en ligne. Le président du CDCJ est invité à participer le 15 juin à un échange de vues avec le GR-J sur les questions abordées par l'étude de faisabilité ; un autre échange entre le GR-J et la société civile est envisagé sur ces questions le 8 juillet.	Suites à donner indispensables à partir de 2022, sous réserve d'une décision du CM à cette fin, notamment par la <b>création d'un comité subordonné d'experts en vue de commencer la rédaction de l'instrument juridique.</b>
(v) Poursuivre l'élaboration des lignes directrices visant à améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement des systèmes d'assistance judiciaire dans les États membres dans les domaines du droit civil et du droit administratif.	Le Groupe de rédaction du CDCJ a tenu trois réunions. Le projet de lignes directrices sur l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'assistance judiciaire dans les domaines du droit civil et du droit administratif et l'exposé des motifs ont été approuvés par le CDCJ en novembre 2020. Le Comité des Ministres a adopté les lignes directrices en avril 2021. Une publication officielle est en préparation dans la série des « instruments juridiques », pour publication en juin/juillet 2021.	Promotion de cet instrument juridique et sensibilisation à celui-ci dans les pays  Invitation aux États membres à traduire les lignes directrices, le cas échéant  Activité : coopération (à savoir, atelier, webinaire, expertise spécifique par pays)
(vi) Élaborer des lignes directrices sur l'accès à la traduction et/ou à l'interprétation dans les procédures civiles et administratives.	Le CDCJ a décidé de ne pas entreprendre cette activité et d'en informer le Comité des Ministres.	Pas de suites à donner.

Tâches spécifiques	État de mise en œuvre au mois de février 2021	Propositions de suites à donner à partir de 2022
<b>Activités en cours</b>		
(ii) Examiner la mise en œuvre du plan d'action de Sofia (rapport final de la Secrétaire Générale en 2021) sur l'Indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.	Un questionnaire a été envoyé aux États membres et autres principales parties prenantes. Un projet de rapport sera élaboré d'ici au mois d'avril 2021 pour soumission à la Secrétaire Générale.	Une proposition d'un événement ou suivi spécifiques peut être envisagée à la lumière des contributions reçues et d'un nouvel examen des besoins dans ce domaine, en tenant compte des travaux d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe.
(iii) Suite à la Conférence des ministres de la Justice organisée par les autorités françaises dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres (14-15 octobre 2019), développer des activités dans le domaine de l'intelligence artificielle.	<p>Une note conceptuelle sur les activités prévues a été approuvée par le CDCJ en novembre 2020.</p> <p>Une étude comparée qui cartographie les différentes activités de mise en œuvre dans les États membres de l'utilisation des systèmes algorithmiques de prise de décision et des systèmes de soutien administratif doit être établie en 2021, parallèlement à l'édition révisée du manuel sur « L'Administration et vous ».</p>	<p>Proposition d'événement spécifique en 2022 sous la présidence italienne du Comité des Ministres.</p> <p>Suites à donner indispensables à partir de 2022, sous réserve d'une décision du CM à cette fin.</p> <p><b>Proposition de créer un groupe de rédaction de membres du CDCJ ou bien un groupe d'experts subordonné du CDCJ pour traiter des aspects spécifiques des nouveaux services juridiques et des technologies émergentes, qui pourrait prendre en compte des sujets supplémentaires dans les domaines d'expertise du CDCJ.</b></p>
(vii) Examiner les protocoles et les procédures suivies par les États membres pour déterminer et résoudre les cas d'apatridie, en particulier les enfants migrants (activité en fonction des résultats de l'examen préliminaire en 2019).	<p><b>En cours</b></p> <p>Le CDCJ organisera une conférence internationale sur l'apatridie fin septembre 2021, assortie d'ateliers techniques.</p>	<p><b>Suites à donner après 2022 sous réserve des conclusions de la conférence (septembre 2021)</b></p> <p>Dimension transversale – les suites à donner pourraient constituer une contribution au Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile en Europe (en cours au CM).</p>
(viii) Entreprendre un examen des politiques et des pratiques sur la façon dont l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant sont protégés dans les cas de séparation des parents ; et dans les procédures engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou celles relatives au placement d'un enfant ; et élaborer, le cas échéant, sur la base des examens susmentionnés, des lignes directrices, autres instruments de politique ou des outils pratiques, conformément aux normes internationales et européennes et aux bonnes pratiques.	<p><b>En cours</b></p> <p>Le CDCJ supervise conjointement avec le CDENF les travaux du <b>comité subordonné conjoint CJ-ENF-ISE</b>. Plusieurs questionnaires ont été adressés aux États membres et aux praticiens en vue de soutenir la préparation de l'examen des politiques et des pratiques.</p> <p>Au minimum, les études de faisabilité et les propositions concrètes de projets d'instruments devraient être achevées au cours du biennium actuel et des propositions pour l'élaboration de lignes directrices, d'instruments de politique ou d'outils pratiques devraient être disponibles d'ici la fin du biennium.</p>	<p><b>Suites à donner indispensables à partir de 2022, sous réserve d'une décision du CM à cette fin, afin de renouveler le mandat du CJ/ENF-ISE au-delà de 2021.</b></p> <p>Dimension transversale – les suites à donner sont une contribution à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027).</p>

<p>(ix) Soumettre au Comité des Ministres un rapport sur les travaux accomplis jusqu'à présent sur les conditions de rétention administrative des migrants, assorti de propositions de pistes possibles pour l'achèvement de ces travaux.</p>	<p><b>En cours</b> Un projet de rapport sera élaboré à l'attention du Comité des Ministres, assorti de propositions de pistes possibles, par le CDCJ par voie de procédure écrite.</p>	<p><b>Suites à donner indispensables en 2022, sous réserve d'une décision du CM à cette fin, si possible à mettre en œuvre par le biais d'un organe subordonné ou d'un groupe de rédaction du CDCJ focalisé sur les questions migratoires.</b></p> <p>Dimension transversale – suites à donner dont certaines pourraient constituer une contribution au Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la migration (lorsqu'il sera adopté).</p>
<p>(x) Organiser des activités de sensibilisation sur les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité et assister les États membres dans la mise en œuvre de la Recommandation <a href="#">CM/Rec(2009)11</a> sur le sujet.</p>	<p>Aucun</p>	<p>Envisager leur inclusion après 2022</p>
<p>(xi) Examiner les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (UNODD), comme en témoignent les mécanismes de suivi, l'établissement de normes et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.</p>	<p>L'adoption des lignes directrices élaborées par le CDCJ et l'organisation d'activités thématiques sont autant de contributions concrètes à l'ODD 16.</p> <p>Des examens supplémentaires peuvent être effectués dans le cadre d'activités particulières (à savoir une session thématique au cours d'une prochaine réunion plénière).</p>	<p>Outils d'information sur les normes élaborés par le CDCJ grâce à une page internet dédiée du page web du CDCJ qui fournit des informations ciblées sur le programme du CDCJ, les instruments juridiques directement pertinents pour les rapports des États membres sur la mise en œuvre de l'ODD 16 et les résultats obtenus en réponse au Programme 2030 et à l'ODD 16.</p> <p>Organiser un échange d'expériences et de bonnes pratiques sur un sujet précis pendant une réunion plénière ou un webinaire consacré à ce sujet pour les membres du CDCJ (session de 2h)</p>

## **Tableau II – PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ PAR LE CDCJ ET PROPOSITIONS POUR SON MANDAT 2022-2025**

8. À partir de 2022, le Conseil de l'Europe disposera d'un cycle de programme budgétaire de quatre ans, qui se reflètera dans le prochain mandat du CDCJ et de ses structures subordonnées. Comme les années précédentes, le mandat sera adopté par le Comité des Ministres conformément à l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et à la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés.

9. Les projets de propositions d'actions prioritaires et de livrables pour le quadriennium 2022-2025 ont été examinés par le Bureau lors de ses réunions de février et avril 2021, en précisant les tâches spécifiques, les moyens et les livrables spécifiques prévus dans ce contexte, la valeur ajoutée des travaux menés par le CDCJ au moyen des actions proposées et les implications en termes de ressources humaines et budgétaires et des capacités dont il dispose (aussi bien au niveau du Comité qu'au niveau du Secrétariat) pour une mise en œuvre harmonieuse, en vue d'éclairer les discussions futures et la définition des priorités et des méthodes de travail. Celles-ci tiennent compte des priorités définies dans le cadre stratégique du Conseil de l'Europe (SG/Inf (2020) 34).

10. Le Bureau a examiné les thèmes suivants :

### Les problèmes que le CDCJ a l'intention de traiter/les défis recensés/le contexte

- les défis nouveaux et émergents auxquels les États membres sont confrontés dans les domaines relevant de son expertise (notamment la justice et l'État de droit, le droit administratif, le droit de la famille, les droits des enfants, la nationalité), ainsi que la planification, la supervision et l'évaluation des activités normatives dans ces domaines ;

### Les travaux en cours à ce jour qui devront très probablement être intensifiés et poursuivis après 2021 :

- Justice et État de droit : indépendance du pouvoir judiciaire et État de droit, migration (ces deux thèmes figurent dans le droit fil des travaux de l'ancien CJ-DAM, suivi nécessaire suite à l'événement sur l'apatridie prévu en 2021 et nationalité, actions prévues dans le cadre du futur Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la migration -pilier Accès à la justice (en attente d'adoption) ;
- Développements liés aux technologies dans les domaines de compétence du CDCJ : IA et administration, actions futures dans ce domaine en tenant compte de la stratégie numérique de l'Organisation et des questions identifiées par le CDCJ exigeant un suivi, en particulier dans le secteur de la justice ;
- Droit de la famille et droits des enfants : travaux du CJ/ENF-ISE + actions en faveur de la justice adaptée aux enfants dans le cadre de la future Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027 en attendant l'adoption); étude comparative sur les « droits des personnes conçues par donneur à connaître leurs origines » ;
- Suites données à la Rec(2009)11 sur les principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité ; droit de la famille et droit privé ;
- Orientation dans le contexte de la pandémie de la COVID (par exemple actions transversales impliquant des procédures d'expulsion)
- Suites données aux conventions qui relèvent de la responsabilité du CDCJ (par exemple, STE n<sup>os</sup> 62, 97, 85).

### Révision des méthodes de travail

- Les propositions ci-dessous tiennent compte de la nécessité pour le CDCJ de tenir 2 réunions plénières par an. Si tel n'était pas le cas, la liste des livrables devrait être revue et raccourcie.

- Des modifications au document de référence sur les méthodes de travail du CDCJ devraient également être préparées.

## Annexe

## Livrables proposés du CDCJ et des organes subordonnés en 2022-2025

<b>2022</b>		
<b>Comité / Groupe restreint d'experts</b>	<b>Tâches/Livrables</b>	<b>Méthodes de travail/réunions</b>
<b>CDCJ</b>	Modifications proposées pour le prochain biennium : 2 réunions plénières par an  Il est proposé que le CDCJ se réunisse <b>deux fois par an</b> en session plénière qu'il ait la possibilité d'organiser des échanges thématiques sous différentes formes et qu'il soit assisté dans l'exercice de ses fonctions par les groupes d'experts ou les groupes de travail subordonnés pertinents, le cas échéant.	
<b>CJ/ENF-ISE</b> : Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (organe subordonné du CDCJ et du CDEF)	Projet de recommandation sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (en cours de considération : 1 instrument juridique et éventuellement 1 outil spécifique supplémentaire pour les praticiens et de la documentation adaptée aux enfants) sur la base des conclusions des comités – CDCJ et CDEF – et des examens réalisés par le CJ/ENF-ISE et approuvée par les Comités	Achèvement du mandat actuel 2 réunions Organisation conjointe par les secrétariats du CDCJ et du CDEF
<b>CJ/AV</b> : Comité d'experts chargé de la rédaction de l'instrument sur la protection des avocats	Projet d'instrument juridique sur la protection de l'exercice de la profession d'avocat	3 réunions
<b>Groupe de travail restreint d'experts (migration)</b>	Guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants  Toute suite à donner ou activité relative à l'apatridie par suite de la Conférence de 2021	1 réunion (en ligne) Approbation en plénière
<b>CDCJ</b>	- Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des STE n <sup>os</sup> 062 et 097 - webinaire - page internet mise à jour	Secrétariat, experts, plénière
	Guide pratique pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus d'élaboration des politiques	Consultant en genre et organisation externe
	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la CM/Rec(2015)4 relative à la prévention et à la résolution des conflits sur le déménagement de l'enfant et étapes suivantes	Secrétariat, experts, plénière
	Eventuelle révision de l'Accord sur le transfert des corps des personnes décédées (STE n <sup>o</sup> 80), en fonction de la décision que le Comité prendra à cet égard en 2021	Procédures écrites et approbation en plénière
<b>2023</b>		
<b>CDCJ</b>	Il est proposé que le CDCJ se réunisse <b>deux fois par an</b> en session plénière, qu'il ait la possibilité d'organiser des échanges thématiques sous différentes formes et qu'il soit assisté dans l'exercice de ses fonctions par les groupes d'experts ou les groupes de travail subordonnés pertinents, le cas échéant.	
<b>CJ/ENF-ISE</b> : Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des	Projet de recommandation(s) relative(s) aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (1 ou 2 instruments) sur la base des conclusions des	Achèvement du mandat actuel (2 réunions) Organisation conjointe par les secrétariats du CDCJ et du CDEF

procédures de séparation des parents ou de placement (organe subordonné du CDCJ et du CDENF)	comités – CDCJ et CDENF – et des examens réalisés par le CJ/ENF-ISE et approuvés par les Comités	Activité transversale – Droits des enfants
<b>CJ/AV</b> : Comité d'experts chargé de la rédaction de l'instrument sur la protection des avocats	Projet d'instrument juridique sur la protection des avocats	3 réunions (ou plus), de manière à finaliser le projet de texte
<b>Comité subordonné ou Groupe de travail restreint d'experts sur les Nouvelles technologies</b>	Livrables à prévoir dans le cadre de la stratégie numérique du Conseil de l'Europe et de la stratégie numérique du CDCJ – examen des instruments du CDCJ à la lumière des développements technologiques  Activités de suivi dans le domaine de l'IA et d'autres nouvelles technologies	2 réunions  Secrétariat, experts, plénière
<b>Groupe de travail restreint sur les STE n<sup>os</sup> 62 et 97</b>	- 1 webinaire - Projet de modèle de demande(s) d'informations sur les STE n <sup>os</sup> 62 et 97 et de lignes directrices pour leur élaboration - Projet de guide pratique sur le fonctionnement de la convention et de son protocole additionnel	1 réunion
<b>CDCJ</b>	Webinaire/ateliers sur les aspects pris en compte par le Guide pratique pour une approche intégrée du genre dans les processus d'élaboration des politiques	Activité transversale – Commission pour l'égalité de genre (GEC)
<b>CDCJ</b>	Suites données à la Rec(2009)11 sur les principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité	
<b>Groupe de rédaction ou comité subordonné d'experts</b>	Sous réserve d'une décision à prendre lors de sa plénière de novembre (2021) sur la base de l'étude comparative, instrument juridique sur les droits des personnes conçues par don de connaître leurs origines	1 réunion  Activité transversale – DH BIO
<b>2024</b>		
<b>CDCJ</b>	Il est proposé que le CDCJ se réunisse <b>deux fois par an</b> en session plénière, qu'il ait la possibilité d'organiser des échanges thématiques sous différentes formes et qu'il soit assisté dans l'exercice de ses fonctions par les groupes d'experts ou les groupes de travail subordonnés pertinents, le cas échéant.	
<b>CJ/AV</b> : Comité d'experts chargé de la rédaction de l'instrument sur la protection des avocats	Projet d'instrument juridique sur la protection des avocats	3 réunions (ou plus) pour pouvoir finaliser le projet de texte en 2024 (suite des travaux de 2022-2023)
<b>Groupe de rédaction ou comité subordonné d'experts</b>	Sous réserve d'une décision à prendre lors de sa plénière de novembre (2021) sur la base de l'étude comparative, instrument juridique sur les droits des personnes conçues par don de connaître leurs origines	1 réunion (suite des travaux de 2023) Activité transversale – DH BIO
<b>Groupe de rédaction sur une justice adaptée aux enfants</b> (contribution à la Stratégie pour les droits de l'enfant)	Livrables à prévoir dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (à savoir Lignes directrices pour les litiges stratégiques et les cliniques juridiques sur les droits de l'enfant, notes d'orientation sur une justice adaptée aux enfants, révision des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants)	1 réunion Groupe restreint d'experts  Activité transversale – Droits des enfants

<b>Comité subordonné d'experts (migration)</b>	Éléments d'orientation sur les procédures adaptées aux enfants dans les affaires de droit administratif et de droit de la migration	1 réunion
<b>Comité subordonné ou Groupe de rédaction sur les Nouvelles technologies</b>	Livrables à prévoir dans le cadre de la stratégie numérique du Conseil de l'Europe et de la stratégie numérique du CDCJ – examen des instruments du CDCJ à la lumière des développements technologiques  Activités de suivi dans le domaine de l'IA et d'autres nouvelles technologies	2 réunions
<b>2025</b>		
<b>CDCJ</b>	Il est proposé que le CDCJ se réunisse <b>deux fois par an</b> en session plénière, qu'il ait la possibilité d'organiser des échanges thématiques sous différentes formes et qu'il soit assisté dans l'exercice de ses fonctions par les groupes d'experts ou les groupes de travail subordonnés pertinents, le cas échéant.	
<b>Groupe de rédaction sur une justice adaptée aux enfants</b> (contribution à la Stratégie pour les droits de l'enfant)	Livrables à prévoir dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (à savoir Lignes directrices pour les litiges stratégiques et les cliniques juridiques sur les droits de l'enfant, notes d'orientation sur une justice adaptée aux enfants, révision des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants)	1 réunion Groupe restreint d'experts
<b>Comité subordonné d'experts (migration)</b>	Projet de recommandation (instrument de codification sur la rétention administrative) soumis à décision du CM  Rapport sur les bonnes pratiques en matière d'assistance judiciaire et de représentation, d'accès à l'information et à la justice des personnes vulnérables dans le cadre de l'asile et des migrations, notamment des enfants, des femmes, des victimes de la traite, des victimes d'actes de torture, des victimes de la violence à l'égard des femmes, des apatrides (AP migration après approbation)	2 réunions
<b>Comité subordonné ou Groupe de rédaction sur les nouvelles technologies</b>	Activités de suivi dans le domaine de l'IA et d'autres nouvelles technologies  Autres livrables à prévoir dans le cadre de la stratégie numérique du Conseil de l'Europe et de la stratégie numérique du CDCJ	2 réunions